



بتمويل من الإتحاد الأوروبي  
Financé par l'Union européenne

Royaume du Maroc  
Ministère des Affaires Étrangères,  
de la Coopération Africaine  
et des Marocains Résidant à l'Étranger  
Département des Marocains Résidant à l'Étranger



المملكة المغربية  
وزارة الشؤون الخارجية  
والتعاون الإفريقي  
والمغاربة المقيمين بالخارج  
فكسام المغربية المقيمين بالخارج



## Recherche-action DEPOMI

Déploiement des politiques migratoires au niveau régional  
Volet « ressortissants des pays tiers »

**Compte-rendu des sessions de consultation (focus groups)  
organisées dans la région de Béni Mellal-Khénifra sur les perceptions  
de l'immigration et des politiques migratoires**

Session « Acteurs associatifs », 17 mai 2022  
Session « Ressortissants de pays tiers », 18 mai 2022  
Session « Acteurs institutionnels », 19 mai 2022

Ibtisam EKTARABI  
Projet mené sous la supervision de Marie-Laurence FLAHAUX

LPED – Institut de Recherche pour le Développement



## Table des matières

<b>I. Introduction.....</b>	<b>3</b>
<b>1. Cadre des sessions de consultation.....</b>	<b>3</b>
<b>2. Objectif .....</b>	<b>4</b>
<b>3. Organisation pratique .....</b>	<b>4</b>
<b>4. Éléments de méthodologie.....</b>	<b>4</b>
<b>II. Retour sur les sessions de consultations .....</b>	<b>5</b>
<b>1. Focus group à destination des acteurs associatifs.....</b>	<b>5</b>
❖ Perception de l’immigration dans la région .....	5
❖ Connaissance, perception et informations sur les politiques menées en lien avec l’accès aux droits .....	6
❖ Recommandations pour l’amélioration de l’accès aux droits .....	7
<b>2. Focus groupe à destination des acteurs institutionnels .....</b>	<b>8</b>
❖ Perception de l’immigration dans la région .....	8
❖ Mise en œuvre des dispositifs visant l’accès aux droits.....	9
❖ Régionalisation des politiques migratoires .....	10
❖ Recommandation pour une meilleure déclinaison des politiques migratoires au niveau régional.....	10
<b>3. Focus groupe à destination des ressortissants de pays tiers.....</b>	<b>10</b>
❖ Perception de l’immigration dans la région .....	11
❖ Connaissance, perception et informations sur les procédures d'accès aux droits .....	11
❖ Recommandations pour l’amélioration de l’accès aux droits .....	12

## I. Introduction

Cette composante recherche-action s'inscrit dans le cadre du projet Déploiement des Politiques Migratoires au niveau régional – DEPOMI, financé par l'Union européenne et mis en œuvre par Enabel, l'Agence belge de développement, et a pour ambition de contribuer à accompagner les partenaires institutionnels dans l'amélioration de leurs politiques migratoires au niveau des territoires des régions de Béni Mellal-Khénifra, de l'Oriental et du Souss-Massa. L'objectif de la recherche-action est d'étudier le déploiement des politiques migratoires dans ces trois régions. L'Institut de Recherche pour le Développement (IRD) pilote le volet « ressortissants des pays tiers » de cette recherche-action, en se focalisant sur les dispositifs concernant les étrangers de passage ou installés dans ces trois régions au Maroc.

### 1. Cadre des sessions de consultation

Plusieurs activités ont été et sont organisées dans la région de de Béni Mellal – Khénifra dans le cadre de ce volet de la recherche-action. Parmi les activités menées ou en cours, nous citerons :

- Une revue de littérature globale des travaux existants (académiques et autres) sur la thématique de l'immigration des ressortissants des pays tiers au Maroc et une revue de littérature spécifique sur le cas de la région de Béni Mellal-Khénifra, faisant un état des lieux des connaissances existantes ;
- Une analyse du cadre juridique de l'accès aux droits pour les étrangers au Maroc ;
- Un atelier de lancement et de cocréation portant sur les attentes et les besoins des différents acteurs en lien avec la question de l'immigration et de l'accès aux droits ;
- Un atelier régional de réflexion sur les dynamiques migratoires et les enjeux de mise en œuvre des politiques publiques au niveau régional à Béni Mellal, au cours duquel ont été présentées et discutées les recherches en lien avec les ressortissants de pays tiers dans la région et lors duquel la parole a été donnée aux différents acteurs pour présenter les défis auxquels ils font face dans leurs activités en lien avec l'accès aux droits ;
- Des entretiens avec des ressortissants de pays tiers aux profils divers, aux statuts administratifs, origines nationales et situations socio-économies variés, ainsi qu'avec des acteurs politiques, de l'administration publique et associatifs, afin de mieux cerner leurs contraintes, les mécanismes mis en place et la mise en place des dispositifs de la politique d'immigration et d'asile.
- L'équipe du volet « ressortissants de pays tiers » de la recherche-action DEPOMI a également décidé d'organiser des **focus groups** avec des acteurs institutionnels, associatifs et des ressortissants de pays tiers. L'idée était de mettre en place, pour quelques heures, des espaces de discussion distincts pour ces trois types d'acteurs (associations, acteurs institutionnels, ressortissants de pays tiers), leur permettant d'exprimer et de partager leurs expériences, leurs perceptions de l'immigration et des politiques migratoires dans la région, leurs points de vue sur des problématiques-clés en lien avec cette thématique, ainsi que leurs attentes et les pistes de solutions envisagées selon les enjeux spécifiques de leur région. Ce compte-rendu vient récapituler la méthodologie et ce qui est ressorti de ces focus groups.
- Par la suite, un atelier de formation sur les politiques migratoires et les procédures des ressortissants de pays tiers en vue de l'accès à leurs droits a été organisé au profit d'acteurs institutionnels et associatifs intervenant dans la région de Béni-Mellal Khénifra. Cet atelier visait à soutenir une meilleure compréhension du contexte, du cadre juridique et réglementaire, une

meilleure maîtrise des dispositifs existants en lien avec l'accès aux droits, et une meilleure connaissance des mécanismes de gouvernance.

## **2. Objectif**

L'objectif de ces sessions de consultation était de créer un espace de discussion où les participant.es pouvaient exprimer et partager, à travers des questions posées par l'animatrice / chercheuse, leurs expériences et perceptions de l'immigration et des politiques migratoires dans leur région, notamment de la Stratégie nationale de l'immigration et de l'asile (SNIA). L'idée était de susciter un débat et de comprendre les différents points de vue sur des problématiques-clés en lien avec cette thématique, et d'identifier les attentes des acteurs et les pistes de solutions adaptées aux enjeux spécifiques de la région.

## **3. Organisation pratique**

Les focus groups se sont déroulés à Béni Mellal les 17, 18 et 19 mai 2022 sous le format de 3 groupes de discussion qui ont duré 2h/2h30 chacun :

- Une session de consultation avec des acteurs institutionnels ;
- Une session de consultation avec des acteurs associatifs ;
- Une session de consultation avec des ressortissants de pays tiers.

Chaque groupe était composé de personnes ayant une expérience professionnelle dans le milieu de la migration. La discussion a été animée et modérée par l'assistante de recherche à l'IRD.

Les sessions de consultation ont fait l'objet d'un enregistrement audio strictement destiné à des fins de recherche.

## **4. Éléments de méthodologie**

Le focus group est une méthode qualitative de recueil des données qui permet de solliciter un groupe d'acteurs au sein duquel sont identifiées des similarités -ici l'implication dans la régionalisation de la SNIA ou les effets de la SNIA - mais dont les modalités d'implication, d'intervention et de positionnement (concernant l'impact, les perspectives, etc.) peuvent varier d'un individu à l'autre, d'une structure à l'autre. Cette technique permet de recueillir des témoignages sur les différentes perceptions, expériences, etc., des participant.es et d'alimenter une discussion sur une base semi-structurée. La dynamique de groupe qui en découle permet de soutenir l'interaction, la confrontation des idées mais aussi l'écoute et le partage des expériences, des ressentis, des perceptions et des représentations. Elle permet de situer et de stimuler les différents points de vue sur une même question, sur la base de la rencontre et de la participation d'acteurs divers à l'interaction. Modéré par un animateur neutre en présence d'un observateur, qui a pour but de collecter des informations sur un nombre limité de questions définies à l'avance, le focus group nourrit une discussion qui permet de constater des points d'accords ou des expériences partagées par les acteurs invités.

## II. Retour sur les sessions de consultations

### 1. Focus group à destination des acteurs associatifs

La session de consultation adressée aux acteurs associatifs a réuni des représentants de l'association Cardev-Mig, du Croissant Rouge, de l'AIDECA, des ONG Progettomondo, CEFA, ANOLF Piemonte, Association AMAPPE ainsi que des agents communautaires intervenant au niveau de projets en lien avec les ressortissants de pays tiers dans la région.

#### ❖ Perception de l'immigration dans la région

À la question de leur perception de l'immigration dans la région de Béni-Mellal Khénifra, les différents responsables et membres du tissu associatif de la région ont principalement mis l'accent sur la présence récente et encore faible des "Subsahariens". Ils ont souligné la forte vulnérabilité et les conditions de vie précaires dans lesquelles cette population vit, ainsi que l'irrégularité de leur situation administrative. Tous les acteurs présents ont ajouté qu'une très grande majorité de ces personnes se trouve dans la région suite à des déplacements forcés du Nord du Maroc. Un participant a précisé que, pour lui, la région est devenue "une sorte de zone de repos, où ils cherchent à guérir et à se reposer des violences physiques subies avant le refoulement". En effet, ils considèrent que la région est surtout une région de passage pour ceux qui ont le projet de rejoindre l'Europe.

Certains acteurs ont cité également la présence de Syriens, que l'on retrouve essentiellement dans la ville de Tadla. Comme une participante l'a précisé, "la vague de Syriens a commencé après la guerre en Syrie", en ajoutant qu'il s'agit d'une population qui gère différentes activités commerciales. Quant à leur situation administrative, les participant.es les ont qualifiés de réfugiés. Un intervenant qui était membre de la commission locale pendant la deuxième phase de l'opération de régularisation exceptionnelle a aussi ajouté que "au niveau de la région, il n'y avait que les Syriens qui avaient obtenu la carte de séjour".

Une discussion autour du mot "ressortissants de pays tiers" a été soulevée, certain.es participant.es ne s'étant focalisés que sur la présence subsaharienne. Une participante, après avoir écouté les autres intervenants, a déclaré : "quand la question a été posée, mes idées se sont limitées aux migrants subsahariens, mais quand le collègue a parlé des autres nationalités, je me suis rendue compte que le terme 'ressortissants de pays tiers' est plus étendu". D'autres participant.es ont alors mentionné d'autres nationalités présentes dans la région, en particulier "des Français, des Espagnols et des Italiens qui venaient et qui viennent encore aujourd'hui pour investir dans la région". Les participant.es ne se sont cependant pas beaucoup focalisés sur cette catégorie de ressortissants. Ils ont par ailleurs aussi évoqué les personnes provenant des pays du Golfe en parlant de leurs mariages avec des Marocaines.

Sur l'évolution de l'immigration dans la région, le responsable d'une association qui intervient sur la thématique migratoire depuis longtemps affirme que "les premiers Subsahariens dans la région sont arrivés au cours des années 2015, 2016, mais ils étaient 4 ou 5 personnes et on les trouvés avec les SDF (sans domicile fixe)". Une autre participante explique que, au début, les personnes migrantes subsahariennes étaient essentiellement des étudiants ; entre 2016 et 2017, le nombre s'est élevé à une quarantaine de personnes, en majorité des Maliens, des Guinéens, des Camerounais et des Sénégalais, qui se trouvaient dans la région, suite aux déplacements forcés. Les acteurs associatifs témoignent de l'arrivée volontaire et non contrainte de 'Subsahariens' provenant d'autres villes marocaines, depuis la pandémie. Ils disent que c'est notamment le cas de Tchadiens, de Congolais et des Guinéens de Guinée

Conakry, attirés par les conditions de vie plus favorables dans la région. Les participant.es ajoutent que, à partir de novembre et décembre 2021, une vague de Soudanais est aussi arrivée dans plusieurs villes de la région, suite à la guerre civile au Soudan.

Les conditions de vie de la population subsaharienne dans la région deviennent ensuite le focus de la discussion entre les participant.es. Un agent communautaire de l'une des associations affirme que cette population vit en situation de grande précarité et que leurs difficultés d'intégration sont liées surtout à leur situation administrative irrégulière. Selon lui, la grande majorité d'entre eux pratique la mendicité aux feux de circulation, tandis que d'autres travaillent dans l'informel (commerce, maçonnerie et agriculture). La population migrante bénéficie aussi de l'aide de la population locale et de leurs compatriotes qui se sont regroupés en communautés. L'agent communautaire ajoute aussi que les personnes de la région les acceptent et les aident : « Pendant le Ramadan, ils participent aux *ftour* et on leur envoie la nourriture à la gare routière, là où certaines campent ». Il ajoute que les personnes migrantes perçoivent la région comme un lieu où ils sont en sécurité, puisque les autorités ne les arrêtent pas et ne les déplacent pas. Les participant.es sont tous.tes d'accord sur le fait qu'il y a une grande tolérance envers la présence de personnes migrantes, mais d'autres soulèvent "un manque de respect de leurs droits".

#### ❖ Connaissance, perception et informations sur les politiques menées en lien avec l'accès aux droits

Les acteurs associatifs disent qu'il y a une tolérance manifeste de la part des citoyens : "Quand on parle des droits en tant qu'accès aux services, on a l'impression que c'est plutôt la bienveillance qui fait fonctionner les choses". L'un d'eux explique une situation précise. Selon lui, une note du Ministère de la santé aurait donné le droit à toute personne se trouvant sur le territoire de se faire vacciner contre la Covid-19, y compris aux personnes migrantes qui n'ont pas de documents. Sur le terrain, il avait noté le souhait de nombreuses personnes souhaitant se faire vacciner, mais aussi des complications au niveau des centres de vaccination, où ce droit de ne leur était pas garanti. Afin de faciliter l'accès à la vaccination, son ONG a alors soumis une demande à la Wilaya et à la Direction régionale de la santé pour que les personnes sans titre de séjour valide aient effectivement accès aux centres de vaccination de la région. La Direction régionale de la santé aurait diffusé une note dans tous les centres de la région "pour permettre la vaccination de ces personnes ». Un autre agent communautaire a partagé le fait qu'il voit qu'il y a des obstacles au niveau des administrations ; il a déclaré : « Il faudrait que la vision sur la situation migratoire dans la région change ».

Ensuite, les associations ont déclaré qu'il y a un manque de statistiques concernant cette population dans la région. L'un des intervenants affirme que "tant qu'il n'y a pas de recensement (des personnes migrantes), on ne peut pas avoir un réel accès aux informations, mais on essaye de faire de notre mieux". Les associations et les ONG organisent des interventions sur le terrain (distribution de kits alimentaires, kits hammam et bons), avec la médiation des chefs de communautés, ce qui leur permet aussi de mieux connaître la population migrante et, selon eux, de faire un dénombrement très approximatif. Ils ont noté que nombreux sont les personnes migrantes qui, craignant d'être identifiées et de se faire refouler, ne se présentent pas aux distributions ou fournissent des données erronées. Une autre intervenante a ajouté qu'une étude sur les profils migratoires dans la région e été récemment réalisée, mais qu'elle "risquait d'être obsolète" en raison de la forte mobilité des personnes migrant dans la région.

Questionnés sur leur intervention avant le lancement de la nouvelle politique d'immigration et d'asile, tous les acteurs associatifs ont déclaré n'avoir commencé à travailler sur la thématique de l'immigration

que quelques années après le lancement de cette dernière. Ils ont expliqué l'implantation récente de leur structure par la très faible présence de personnes migrantes dans la région, qui, de plus, ne s'y installent pas durablement. Une intervenante a ajouté également que ce n'était pas facile non plus de travailler avec les personnes qui ne sont pas en situation régulière (qu'elle qualifie de personnes « qui n'ont pas été régularisées ») dans la région, car elles font face à de nombreux obstacles dans leur accès aux droits de la part des autorités. Les participant.es ont indiqué également que les interventions qui ont été réalisées jusqu'à aujourd'hui sont des actions à caractère humanitaire essentiellement. Selon eux, d'autres actions ne seraient pas envisagées "pour une population dont la présence n'est pas stable sur le territoire de la région".

Sur la question concernant la décentralisation des politiques migratoires au niveau régional, les participant.es ont soulevé un "problème de déclinaison des textes de loi". L'un d'eux a indiqué que, lors du lancement de la SNIA, des formations et des campagnes de sensibilisation ont été organisées au profit des collectivités territoriales et de la société civile de la région, mais qu'aucune action n'a été pensée pour favoriser la pérennité de ces formations qui "restent limitées aux personnes qui en ont bénéficié". Selon les acteurs associatifs, il y aurait une prédisposition de la part des institutions à ne pas vouloir partager l'information avec la société civile. Ils ont souligné aussi une méconnaissance des procédures et des lois de la part de certains fonctionnaires. D'après eux, cela constitue une limite pour la déclinaison des politiques au niveau territorial.

On constate également une méconnaissance des programmes de la SNIA de la part de l'ensemble des participant.es qui reprochent aux institutions de ne pas communiquer clairement à ce sujet. Plus généralement, ils.elles ont dit que cela découle d'un manque de liens entre la société civile et les institutions. Certaines associations ont soulevé aussi des problèmes liés à des lourdeurs administratives. Une intervenante a indiqué que certaines associations doivent avoir des partenaires étatiques ou travailler avec des associations reconnues d'utilité publique (comme le Croissant Rouge) afin de disposer de certaines facilités de la part des autorités locales pour mener leurs actions.

### ❖ Recommandations pour l'amélioration de l'accès aux droits

La plupart des recommandations faites par les acteurs associatifs ont concerné le cas des personnes migrantes en situation de vulnérabilité, en particulier les 'Subsahariens'.

Pour garantir un meilleur accès aux droits, une participante a suggéré qu'il faudrait un travail de synergie entre les institutions et la société civile afin de pouvoir mener à bien, sans encombre, les interventions prévues.

Un autre participant a mis l'accent sur le besoin de renforcement des capacités au niveau des collectivités territoriales et des services déconcentrés, en se focalisant sur la pérennité des actions, avec une constante mise à jour des informations.

L'un des participants a soulevé un manque d'expertise au niveau des associations de la région en matière de migration. Il a suggéré un renforcement des capacités, en matière de SNIA, pour les associations qui souhaitent travailler sur ce domaine. Il a également ajouté qu'il faudrait un réseau d'associations au niveau national afin d'assurer une meilleure communication entre les régions et se tenir au courant de l'évolution des flux migratoires afin d'organiser des interventions en fonction des besoins.

Les problèmes soulevés font penser également qu'il y a un besoin de sensibilisation à la thématique de la migration et de l'asile. L'un des agents communautaires présents a partagé son ressenti sur la perception - surtout au niveau des infrastructures publiques - des personnes migrantes dans la région. Il a parlé du besoin de "changement de la vision du phénomène migratoire" et a ajouté que "le migrant ne doit pas être vu comme un problème".

Un autre agent communautaire a appelé au suivi et à l'évaluation de la SNIA au niveau régional, afin de comprendre quelles sont les difficultés liées à sa mise en œuvre. Dans ce contexte, l'ensemble des acteurs associatifs présents ont observé qu'il y a un problème de circulation de l'information au niveau des infrastructures publiques, ce qui constitue un grand obstacle à l'accès aux droits des personnes migrantes. Dès lors, ils ont appelé à des moyens efficaces pour la diffusion des programmes en matière d'immigration et d'asile. Ils ont ajouté que, souvent, les démarches pour l'inscription des enfants à l'école, au niveau de l'hôpital ou des centres de santé, par exemple, "ne sont accessibles qu'à travers la médiation d'une association, car elle a des connaissances au niveau de tel ou tel service".

Pour conclure, l'ensemble des participants a appelé à l'adoption d'une approche "droits" dans leurs actions et la formulation de futures actions. Ils ont appelé à "des interventions en fonction des droits et non pas en fonction des besoins", et ont affirmé que "quand une personne s'adresse à un service ou demande l'intervention d'une association, elle ne revendique que son droit à tel service". On comprend de cette réflexion que, pour les acteurs associatifs, les services publics devraient davantage orienter leurs actions envers les ressortissants de pays tiers en tenant compte des droits dont ils peuvent jouir, et non pas comme "une faveur" dont ils pourraient avoir besoin.

## **2. Focus groupe à destination des acteurs institutionnels**

La session de consultation adressée aux acteurs institutionnels a réuni des représentants de la Wilaya, de l'ANAPEC, de la Direction régionale de l'emploi, de la Commission régionale des Droits de l'Homme, des deux Maisons des MRE (Marocains résidant à l'étranger) et de l'Académie régionale.

### **❖ Perception de l'immigration dans la région**

On constate que l'ensemble des acteurs ont une visibilité limitée sur la présence de ressortissants de pays tiers dans la région et sur son évolution. Une intervenante a indiqué : "On ne sait pas de quels pays viennent-ils, leur sexe, leur niveau d'études, la raison pour laquelle ils se trouvent ici." Il semble que chacun.e d'entre eux.elles a une perception en fonction de sa propre expérience sur le terrain.

L'intervenante de l'ANAPEC a indiqué qu'elle a une idée claire surtout du cas des étudiant.es, du fait qu'ils.elles profitent des services de l'ANAPEC. Elle a expliqué qu'il y a ceux.celles qui viennent pour changer le motif de leur visa et ceux.celles qui travaillent et qui passent par les contrats de l'ANAPEC, et qu'ils.elles sont surtout de nationalité sénégalaise et camerounaise. Un représentant de l'Académie a raconté qu'il a assisté à la réintégration au niveau du système de l'éducation formelle de 17 enfants syriens, ainsi que d'un Libanais et d'un Irakien. Sur le sujet, l'intervenant de la Direction régionale de l'emploi, au niveau de l'inspection de travail, a affirmé qu'il n'a pas de visibilité sur le sujet, mais qu'il « reçoit des réclamations de la part de migrants subsahariens qui travaillent dans le secteur du BTP (de façon informelle) et qui viennent réclamer, car leur employeur ne leur paye pas les honoraires ».



Un intervenant de la Commission régionale des droits de l'homme (CRDH) a dressé un cadre complet de la situation et a partagé des données récentes. Il a expliqué que, au niveau de la région, il y a les ressortissants en situation régulière et ceux en situation irrégulière. Il a ajouté : "Il y a les Européens et ceux provenant des pays du Golfe, et ils ont accès aux différents droits". Il a parlé aussi de la présence de personnes migrantes provenant du Sénégal et a déclaré : "Ils pratiquent le commerce dans les *souk*", mais a affirmé que la CRDH n'a jamais reçu de plaintes de la part de cette communauté. Il a souligné que les problèmes liés à l'accès aux droits demeurent pour les ressortissants en situation irrégulière et pour les réfugiés.

Concernant l'évolution du phénomène, les acteurs institutionnels ont dit ne pas avoir suffisamment de données. Le représentant de la Direction régionale de l'emploi a déclaré : "Quand j'ai vérifié les archives, selon les années 2017-2018, les étrangers qui viennent pour travailler dans la région sont quelques Turcs, qui travaillent dans le forage, quelques Italiens, les Asiatiques (Thaïlandais et Philippins) qui travaillent dans les spas et les hôtels de la région". L'intervenant de la CRDH a précisé que ce qui ne permet pas d'avoir une visibilité objective de l'immigration, au niveau de la région, c'est la forte mobilité qui la caractérise. Cependant, au niveau de la Commission, ils arrivent à avoir quelques informations. L'intervenant a ajouté : "Ils sont organisés en communautés, comme celle camerounaise et celle malienne, et récemment les Soudanais aussi commencent à arriver, à cause de la crise politique en Soudan".

#### ❖ Mise en œuvre des dispositifs visant l'accès aux droits

Les intervenants ont parlé des programmes que leurs institutions prévoient et mettent en œuvre en vue de l'accès aux droits des ressortissants de pays tiers.

Au niveau de l'emploi, la représentante de l'ANAPEC a affirmé que les services n'ont pas changé avec le lancement de la SNIA en 2013. Elle a été claire : "L'ANAPEC n'a le droit de travailler qu'avec les personnes en séjour régulier". Elle a ajouté que ces dernières peuvent également bénéficier des services d'auto-emploi et rappelle que, à ce propos, en 2018, suite à une collaboration entre l'ANAPEC et l'INDH (Initiative nationale pour le développement humain), des réfugiés syriens en séjour régulier ont été accompagnés dans la création et montage de projets. Au niveau de la région, un guichet *Taechir* n'existe pas encore. Le représentant de la Direction régionale de l'emploi a déclaré : "Jusqu'en 2017-2018, la Direction au niveau de Rabat nous envoyait les rapports trimestriels concernant les personnes qui déposaient leurs demandes, afin de travailler dans la région". Aujourd'hui, les ressortissants de pays tiers qui désirent travailler dans la région doivent déposer leur dossier au niveau du guichet de Casablanca ou de Marrakech.

Au niveau de l'éducation, les enfants des ressortissants de pays tiers bénéficient des programmes de l'éducation formelle ou informelle au même titre que les enfants marocains. Le responsable de l'Académie a déclaré : "Ils bénéficient du soutien social, de l'initiative '*un million de cartables*', et du transport scolaire, comme les autres enfants". En vertu des communications ministérielles sur l'intégration des fils d'immigrés, l'Académie s'est reconnue dans ce rôle de médiation pour un meilleur accès à l'éducation des enfants étrangers. L'intervenant en question a indiqué : "Dans notre travail, on n'essaye pas de trop creuser si l'enfant est régularisé ou non régularisé (indépendamment de la situation administrative des parents)".

### ❖ Régionalisation des politiques migratoires

Certains acteurs institutionnels ont affirmé qu'il n'était pas facile de décliner les programmes de la SNIA dans la région et de les adapter à une population migrante en mouvement. Selon une intervenante, le problème est que "le phénomène dans notre région n'est pas encore clair". Une autre intervenante, au niveau de la Maison des MRE de Béni Mellal, a indiqué que, au lancement de la stratégie, les acteurs des différentes institutions ainsi que de la société civile ont bénéficié d'un ensemble de formations. D'après elle, un effort a été fait afin de décliner les politiques au niveau régional, mais que, à ce moment-là, "en 2014-2015, la population migrante n'était pas encore visible".

Du discours des intervenants, on constate que le phénomène de l'immigration n'est pas considéré prioritaire dans la région en raison du nombre limité et de la nature temporaire de la présence des personnes migrantes. Aujourd'hui, les actions menées sont surtout des actions humanitaires et des interventions d'urgence. Les interventions qui demandent un accompagnement vers l'accès aux services ne sont que très peu développées.

En outre, il semble qu'il y ait une certaine méconnaissance des politiques migratoires et de la SNIA. Les intervenants affirment qu'il n'est pas évident de bien maîtriser tous les programmes d'une politique qui n'est pas déclinée au niveau régional.

### ❖ Recommandation pour une meilleure déclinaison des politiques migratoires au niveau régional

Les affirmations des acteurs ont démontré un clair besoin d'améliorer la coordination et la synergie entre les acteurs institutionnels, mais aussi avec les acteurs de la société civile. A cet effet, une intervenante a insisté sur la création d'un comité régional qui soit chapeauté par la Wilaya : "Ce comité pourra garantir des espaces de discussion et de partage des problématiques, d'informations, d'idées et de bonnes pratiques". Toujours dans cette optique, les acteurs ont rappelé aussi la pérennisation des actions qui se font au niveau régional ; l'un des objectifs du comité régional pourrait être de veiller à cette pérennisation, afin que les actions ne soient plus ponctuelles comme c'est le cas aujourd'hui.

Les acteurs institutionnels ont appelé également à une sensibilisation à la thématique de l'immigration pour les acteurs dans la région de Béni Mellal-Khénifra. Ils évoquent l'aspect de la nouveauté du phénomène et ont précisé que "la société et les acteurs doivent être sensibilisés sur le sujet".

En outre, comme recommandation plus particulière au niveau de l'éducation, le représentant de l'Académie a rappelé l'importance et la nécessité de la création de classes de facilitation d'intégration des enfants étrangers. Il a ajouté que "nous balayons le sujet car la question de la migration n'est pas encore prioritaire », mais, de son point de vue, la volonté d'entamer un tel parcours est claire.

## 3. Focus groupe à destination des ressortissants de pays tiers

Cette session de consultation a vu la participation de quinze ressortissant.es de différents pays africains, en majorité de l'Afrique centrale et de l'Ouest. Les participant.es étaient tous en situation administrative irrégulière et ont été bénéficiaires de l'accompagnement aux services de santé dans le cadre du projet DEPOMI.

### ❖ Perception de l'immigration dans la région

Sur la question, une participante a affirmé que les personnes étrangères présentes dans la région de Béni Mellal-Khénifra ne sont que des personnes originaires de l'Afrique centrale. Elle a ajouté qu'il y a aussi des Syriens, mais que, selon elle, "il ne sont pas migrants. Ils sont réfugiés, et quand tu es réfugié tu es reconnu par l'État, alors que nous, nous sommes abandonnés". D'autres participant.es ont cité la présence dans la région de Camerounais, d'Ivoiriens, de Maliens, de Congolais, de Guinéens, de Togolais, de Tchadiens, de Béninois et de Soudanais. Une participante a ajouté aussi la présence d'un Pakistanais. D'autres ont ajouté qu'il y a aussi quelqu'un du Niger et du Nigeria. Ils indiquent que certaines personnes migrantes sont présentes depuis plusieurs années dans la région. Un participant a affirmé être arrivé à Béni Mellal il y a six ans, tandis que d'autres il y a 3 et 4 ans, mais la plupart sont arrivés il y a moins d'un an.

A partir des discours des participant.es, on constate que la région est une destination forcée pour beaucoup de personnes migrantes, comme conséquence des éloignements forcés depuis les grandes villes et les zones frontalières. La plupart des participant.es ont ainsi affirmé se trouver dans la région suite à des éloignements forcés. Les participant.es ont aussi dit que la région était plus sûre et que les autorités ne leur posaient pas de problème. De plus, ils se sentent plus acceptés qu'ailleurs par la population locale. Quelques participant.es sont ainsi venu.es vivre à Béni Mellal suite aux informations positives transmises par leurs ami.es. Une participante qui vivait à Tanger a expliqué : "J'ai été déplacée à Tiznit, mais j'ai choisi de venir à Béni Mellal car des amis m'ont dit que c'était une ville plus calme".

Bien que la région représente un lieu où ces personnes se sentent en sécurité, les difficultés et problèmes ne manquent pas. Certains d'entre eux ont affirmé n'être que de passage dans la région, alors que d'autres - surtout les familles avec des enfants - désirent s'y installer sur le plus long terme. Selon eux, les conditions dans lesquelles ils vivent sont précaires, et l'accès aux services de base est assez difficile et pas toujours garanti.

### ❖ Connaissance, perception et informations sur les procédures d'accès aux droits

Seuls quelques participants semblent connaître les procédures en lien avec la régularisation de leur séjour. Comme l'un d'entre eux l'exprime : "On a un manque d'information. On ne sait même pas vers où se diriger". A partir des discussions, on a constaté que ces personnes ne savent pas où se rendre pour avoir des informations, et que beaucoup d'entre elles n'ont jamais essayé de régulariser leur situation.

Certain.es participant.es ont montré qu'ils.elles ne connaissaient pas la procédure pour l'enregistrement à l'état civil de leurs nouveau-nés. Leurs enfants nés au Maroc n'ont pas d'acte de naissance et ils.elles ne savent pas quelles sont les étapes à suivre pour les enregistrer. L'une des femmes a expliqué : "Je suis partie à la mairie et je n'ai pas pu enregistrer mon enfant car je n'avais pas l'acte de mariage". Une autre a aussi partagé son expérience : "J'ai dû aller jusqu'à Tanger, parce que j'avais accouché là-bas, mais j'avais dépassé les trente jours et je devais passer par la justice". La plupart de ces personnes n'ont que l'avis de naissance de leurs enfants que l'hôpital dans lequel elles ont accouché leur ont remis.

Concernant l'accès à l'éducation, les participant.es ont tous.tes déclaré qu'il faut avoir l'acte de naissance de l'enfant pour pouvoir l'inscrire à l'école. Néanmoins, ils.elles ne semblent pas connaître toute la

procédure. Les mères présentes ont affirmé que leurs enfants n'ont pas encore l'âge obligatoire pour aller à l'école.

Une autre question sur laquelle les participant.es sont unanimes est la nécessité d'avoir une carte de séjour pour avoir un emploi. Seul.es quelques participant.es travaillent, mais de façon informelle. Parmi eux.elles, certain.es se sont plaints de plusieurs épisodes où ils.elles n'ont pas été payé.es par leurs employeurs. Ils.elles disent ne pas avoir pu aller porter plainte car ils.elles sont en situation administrative irrégulière. La plupart des participant.es ont affirmé pratiquer la mendicité aux feux pour subvenir à leurs besoins.

À propos de la question de l'accès à la justice, l'un des participants a expliqué : "Suite à une agression, je m'étais rendu à la police qui ne m'a pas écouté parce que je suis en situation irrégulière". D'autres ont raconté des expériences similaires.

Il ressort des discussions que l'aide que ces personnes en situation précaire reçoivent est très ponctuelle. L'un des participants a indiqué que la seule institution qui leur donne un appui - en précisant que c'est un appui symbolique -, c'est l'Église. Ils ont ajouté aussi que, depuis quelques mois, un agent de terrain de l'ONG CEFA - dans le cadre du projet DEPOMI - s'occupe de les accompagner aux services de santé. Ils ont affirmé recevoir des paniers alimentaires une ou deux fois par an et avoir assisté à quelques formations sur les maladies sexuellement transmissibles avec l'ONG Progettomondo, l'association CARDEV et le Croissant Rouge.

#### ❖ **Recommandations pour l'amélioration de l'accès aux droits**

L'ensemble des participant.es souhaiterait vivement avoir un emploi. Comme une participante l'a affirmé : "Beaucoup d'entre nous savent tresser et il y a des hommes qui peuvent travailler dans la maçonnerie". On constate qu'il y a une forte volonté de travailler et d'arrêter la mendicité, mais que leur situation administrative les en empêche. La première recommandation qu'ils ont formulée est d'avoir accès aux formations professionnelles indépendamment de leur situation administrative.

Les participant.es ont également soulevé le besoin d'accéder à l'information. À cet effet, ils appellent à "des réunions avec les chefs de communauté pour le partage d'informations". À la base, on constate qu'il y a des difficultés d'intégration de cette population, non seulement avec la population locale, mais aussi avec la société civile et les administrations, ce qui pose problème pour leur accès aux canaux d'information.

Enfin, au-delà de l'appel au niveau central à une troisième campagne de régularisation, ils.elles ont appelé à des interventions ponctuelles de la part des organismes de coopération internationale et de la société civile afin d'identifier leurs besoins et d'envisager surtout des mécanismes d'assistance humanitaire et d'urgence visant à contraster leur situation précaire.